



ETUDE GEOTECHNIQUE

Construction d'une extension d'un
club-house.

PHASE AVANT-PROJET (G2 AVP)

Projet de la MAIRIE DE VELLERON

Chemin du Stade

Velleron (84)



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
ASU24H048GA	19/09/24	08/10/2024	Frédéric MICHEL	Thierry SALMERON

Sommaire

1	Resumé	3
2	Introduction	4
3	Mission	5
4	Description du projet soumis à l'étude	6
5	Enquête documentaire	8
5.1	Situation, relief, paysage et géologie	8
5.2	Vue aérienne.....	9
5.3	Risques naturels	9
6	Investigations Géotechniques	10
6.1	Prospection visuelle et enquête sur site.....	10
6.2	Sondages et prospections.....	12
6.3	Géophysique.....	13
6.4	Sondages.....	13
6.5	Prélèvements de sols.....	13
7	Synthèse	18
7.1	Sismicité.....	18
7.2	Zone d'influence géotechnique (ZIG).....	18
7.3	Terrassement, soutènement (pleine masse, plateforme).....	18
7.4	Hydrogéologie et drainage	19
7.5	Niveau bas	20
7.6	Fondations proposées	20
7.7	Adaptation(s) structurelle(s) :	21
8	Conclusion	24
9	Annexes	25

1 RESUME

Attention, ce **résumé** ne couvre pas les risques ou autres aléas potentiellement présents sur le site et pouvant faire l'objet d'adaptations spécifiques. L'ensemble du rapport devra être appliqué pour assurer une parfaite adaptation du projet.

<u>Sismicité</u> modérée (3); magnitude conventionnelle = 5,5; classe de sol : D	
<u>Zone d'influence géotechnique (ZIG)</u> En première approche la ZIG est dans les limites du site et interagit avec des existants conservés.	<u>Terrassements</u> Sans contrainte particulière en dehors des précautions de terrassement d'usage pour les sols fins (très dégradables par les engins en présence d'eau) : éviter la circulation d'engins au droit du projet en cas de précipitations.
<u>Drainage</u> Objectif : protection de l'ouvrage et des sols de fondation contre la dégradation des caractéristiques mécaniques ou le gonflement. Principe : drainage et protections adaptées aux sols argileux (CF. DTU 20,1).	<u>Niveau bas</u> Le niveau bas pourra être conservé tel qu'envisagé : l'ensemble est prévu sur plancher porté sur vide sanitaire.
<u>Fondations</u> Type : Semelles filantes entrecroisées Capacité portante $q_a = 0,05$ MPa (ELS) Sol d'ancrage : limon argileux brun-gris Ancrage 0,3 m. Encastrement : à partir de 0,8 m / terrain naturel avant travaux. Protections : <ul style="list-style-type: none">• hors gel (selon le département et l'altitude)• hors dessiccation : 0,8 m.	
<u>Adaptation(s) structurelle(s)</u> Forte rigidification de la structure en privilégiant la partie basse	

2 INTRODUCTION

Intervenants

	Coordonnées		
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE VELLERON		
		Devis le	Commande
Client	MAIRIE DE VELLERON	29/08/2024	05/09/2024

Avertissement

Pour la bonne compréhension de ce rapport il est demandé de consulter les annexes.

Toute modification apportée au projet devra nous être signalée pour réexamen et éventuellement modification des conclusions. Il est conseillé de réaliser une étude béton armé pour une bonne exploitation de ce rapport.

Assurances

Fimurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : 7356002 / 002 134546

Remarque

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

3 MISSION

Objectif

- Etude géotechnique G2AVP de conception d'une extension d'un Club House de Tennis.

Documents et plans reçus

- pour le site : plan de situation.
- pour le projet : dossier pour le permis de construire, perspective(s).

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

Investigations

- Sondages et prospections conformes au devis.
- Concerne : l'emprise de l'ouvrage étudié.
- Hors mission : l'emprise inaccessible.

G1 ES

G1 PGC

G2 AVP

- Concerne : les fondations classiques superficielles ou semi-profondes.
- Hors mission : l'étude de travaux spéciaux (soutènements, fondations profondes...).

Exclu de l'étude :

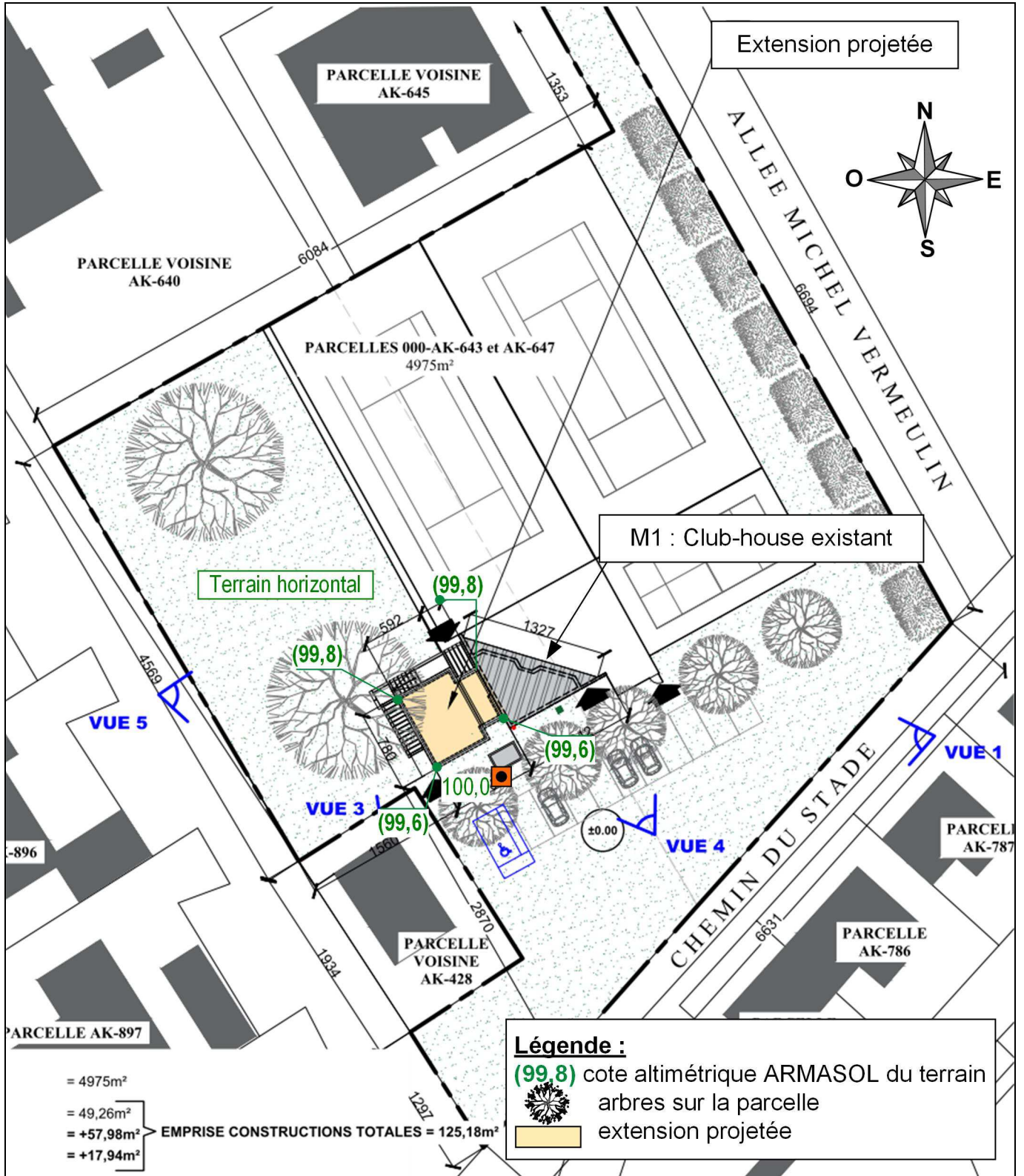
- diagnostic pollution du site.
- étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).
- toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

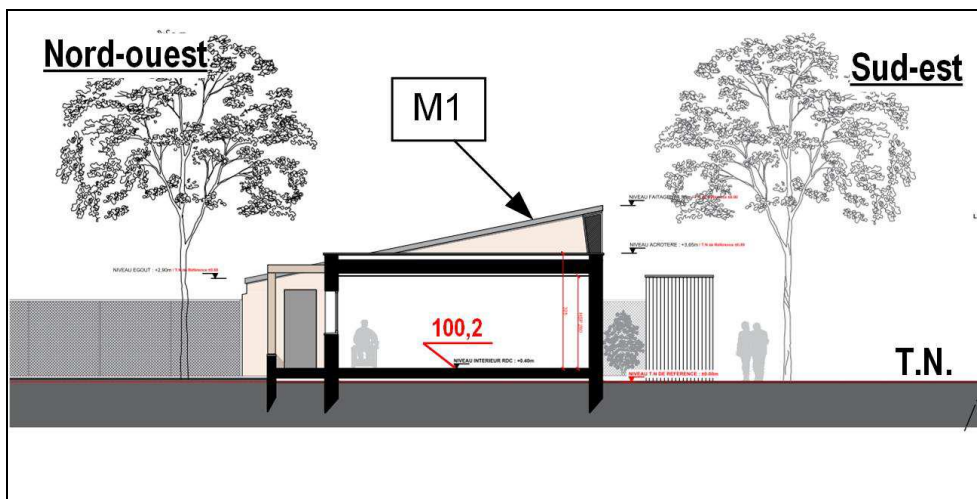
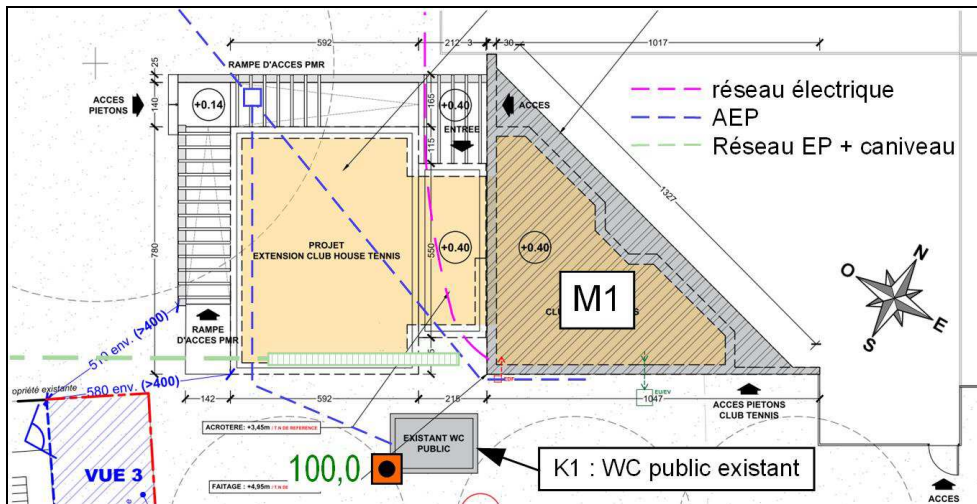
Voir les conditions d'utilisation du rapport ainsi que les limites et pertinence des informations concernant l'eau en annexes et chapitre 7 paragraphe drainage.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

4 DESCRIPTION DU PROJET SOUMIS A L'ETUDE

extension d'un club-house (rez de chaussée)





Commentaires ou hypothèses formulés sur la base des documents reçus

Structure(s)

- Niveau bas : sur vide sanitaire.

Cotes

- Plateforme pleine masse vide sanitaire proche de la cote 99,6(*)
- (*) cote ARMASOL

Terrassements induits pour tout le projet (hors fondations)

- Déblais : de moins de 0,5 m.
- Remblais : non significatif.

Assainissement envisagé (hors étude) :

- Eaux usées rejetées au réseau public.
- Eaux pluviales infiltrées sur le terrain (système inconnu).

5 ENQUETE DOCUMENTAIRE

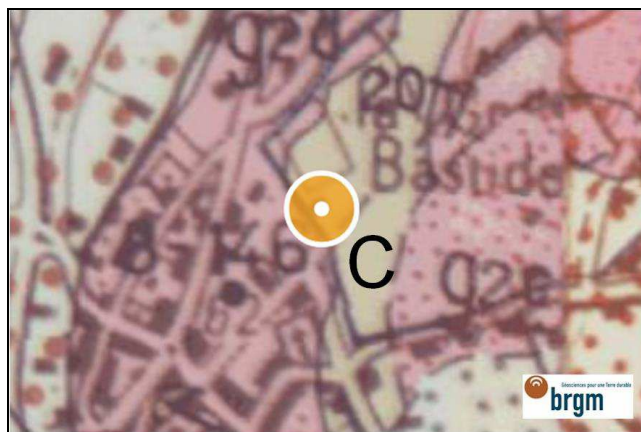
5.1 SITUATION, RELIEF, PAYSAGE ET GEOLOGIE

Situation

Adresse : Chemin du Stade - Velleron (84)

Coordonnées GPS : Lat. = 43,959858 Long. = 5,032095

Altitude moyenne : **56 m NGF**



Contexte géologique (source BRGM)

Sol(s) présent(s) sur le site d'après la carte n° 940 :

Colluvions, constituées d'un limon plus ou moins sableux ou argileux irrégulièrement chargé en galets et cailloutis (C).

- Age : holocène (et actuel) - Quaternaire récent (moins de 10 000 ans)
- Retrait-gonflement : susceptibilité faible (dépt 30 et 84)

Marnes sableuses de La grande Bastide, marnes sableuses verdâtres ou grises sous-jacentes aux calcaires g2d. Puissante de 10 m à 20 m. (g2c).

- Age : stampien (sens strict) - Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne (dépt 84)

Calcaires de Velleron, Calcaire blanc +/- massif, débits en plaquettes, à interlits argilo-calcaires (g2d).

- Age : stampien (sens strict) - Tertiaire inf. (paléogène -65 à -23 Ma)
- Retrait-gonflement : susceptibilité moyenne (84)

5.2 VUE AERIENNE



5.3 RISQUES NATURELS

Zone sismique : modérée (3)

Plans de prévention des risques naturels recensés sur la commune :

Type du plan :	Prescrit le	Mis à l'enquête le	Approuvé le
PPR Feu de forêt :	16/10/2006	-	03/12/2015

Arrêtés de catastrophe naturelle publiés pour l'ensemble de la commune depuis 1982 :

Type de risque (nombre) date du dernier événement pris en compte

- Tempête (1) 06/11/1982 au 10/11/1982
- Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain (1) 21/09/1992 au 23/09/1992
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (2) 01/07/2019 au 30/09/2019
- Inondations et coulées de boue (7) 02/12/2019 au 04/12/2019

Aléa retrait-gonflement des argiles :

L'aléa a été requalifié par le BRGM en **exposition forte**; à partir du 01/01/2020

- Potentiel radon : de catégorie 2-modérée (consulter le site www.IRSN.fr).

Données sur l'eau :

- il n'y a pas de donnée piézométrique pertinente à proximité du site (base de données du BRGM).
- Parcelle cartographiée en "zone potentiellement sujette aux inondations de caves" (source: www.georisque.gouv.fr).

6 INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

6.1 PROSPECTION VISUELLE ET ENQUETE SUR SITE

Le site

Pente :
elle n'est pas appréciable visuellement (nulle à très faible).

Apport de remblai :
un léger remblai superficiel de 0,1 à 0,2 m d'épaisseur se trouve sur la totalité du site. Il est essentiellement composé de terre et de graviers compactés.

Végétation :
deux grands platanes se trouvent sur le site (Cf. plan de masse).

Voirie et réseaux divers (VRD) :
le réseau électrique qui alimente les candélabres des terrains de tennis sort du club-house et traverse l'emprise du projet de part-en-part (Cf. plan de sondages).

Ouvrages sur le site :
M1 : club-house existant du club de tennis communal. Ce bâtiment triangulaire en rez-de-chaussée ne présente pas de désordre apparent et sera accolé au projet. Ses fondations ont été reconnues dans l'essai P3.

Données sur l'eau

Présence d'eau sur le site :
relevée dans tous les sondages le jour de l'intervention (voir tableau).

Réseaux :
un réseau AEP passe sous l'emprise du projet. Il alimente le bâtiment M1 et un raccordement a été créé pour alimenter des toilettes publiques juste au Sud du projet.
un réseau d'évacuation d'eau pluviale existe sur le terrain. Il se trouve sous l'emprise du projet dans sa partie sud et se compose d'une grille métallique et d'une canalisation qui amène les EP vers le réseau communal situé à l'Ouest de la parcelle.



Vue vers le Sud-est



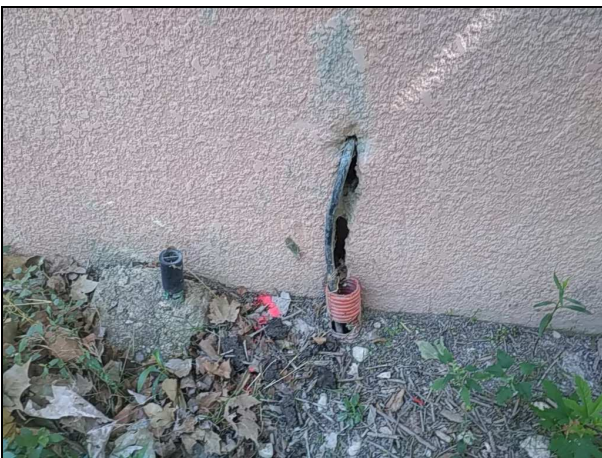
Vue vers le Nord-est



vue du regard AEP sur la parcelle



Vue de la grille de récupération des EP sur l'emprise du projet



Vue du câble électrique qui alimente les terrains de tennis

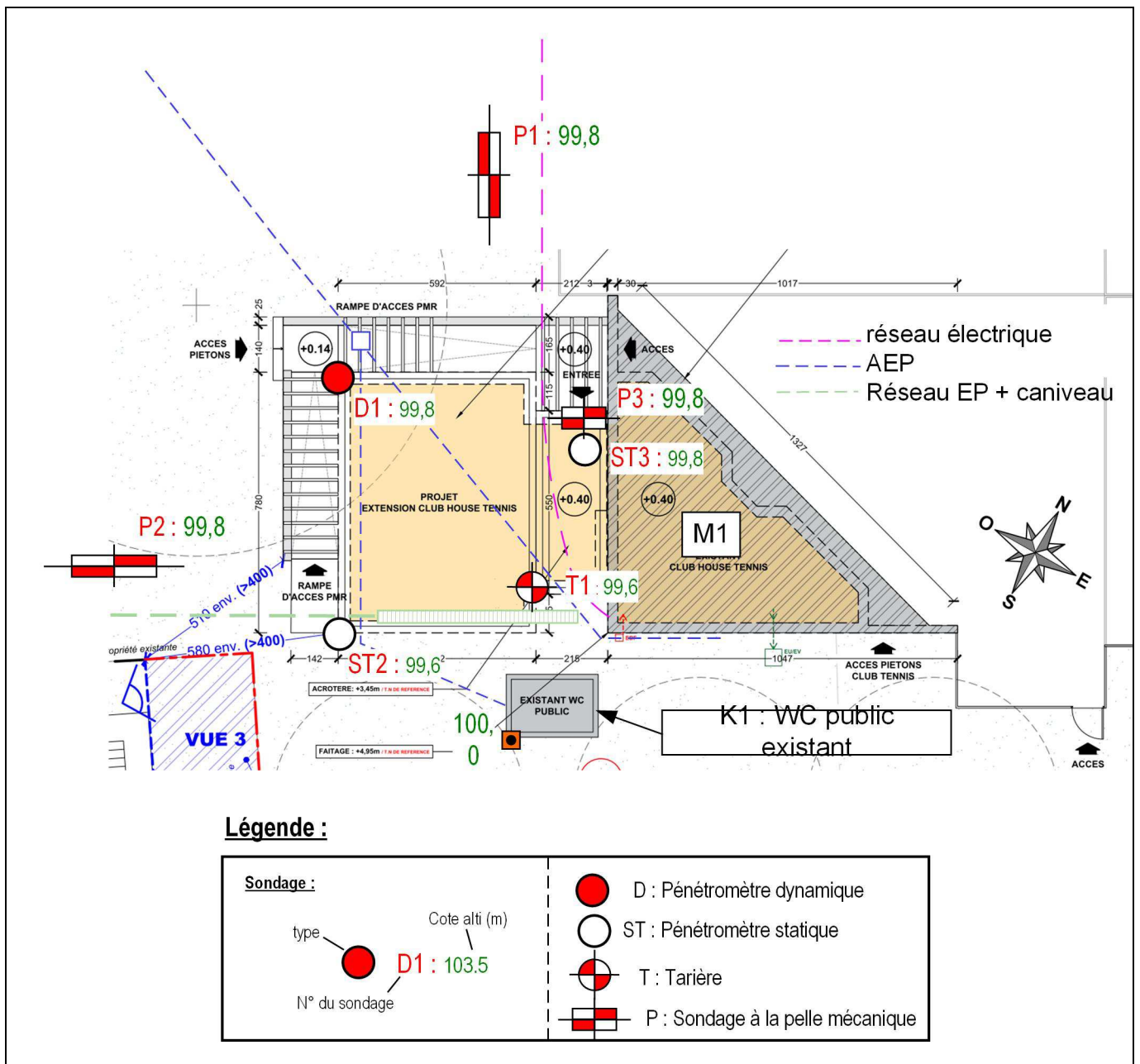


Vue du club-house M1



Vue du repère nivellement (dalle des toilettes publiques)

6.2 SONDAGES ET PROSPECTIONS



6.3 GEOPHYSIQUE

Résistivité électrique :

La résistivité électrique n'a pas été relevée pour cette étude : état de la surface inadapté (remblais compactés)

6.4 SONDAGES

Pénétromètre statique :

Les valeurs mesurées sont très faibles à élevées.

Pour ST2 et ST3 comprises entre min : 0,3 MPa, max : 10 MPa.

Sur toute l'étude, allure ressemblante des diagrammes avec des valeurs de résistances faibles à très faibles dans les limons jusqu'au refus au fonçage sur les graves compactes.

Pénétromètre dynamique :

Les valeurs mesurées sont très faibles à très élevées.

Pour D1 (min : 0,2 MPa, max : 60 MPa).

6.5 PRELEVEMENTS DE SOLS



Puit P1



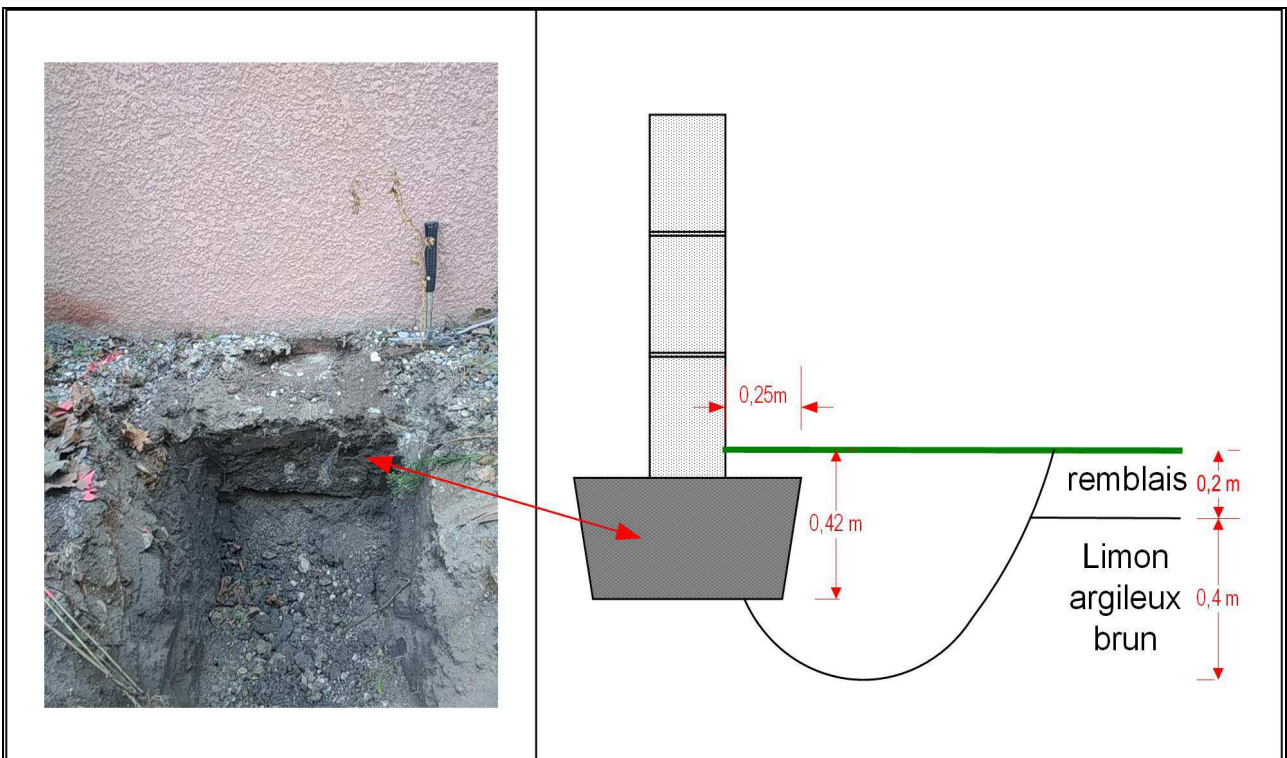
déblais de P1



Puits P2



déblais de P2



puits P3 : reconnaissance de fondation de M1



Sol : limon argileux brun-gris
tarière T1 : échantillon prélevé entre -0,1 et -0,8 m



Sol : limon sableux gris clair
tarière T1 : échantillon prélevé entre -0,8 et -1,2 m






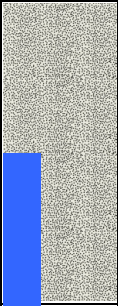
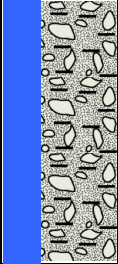
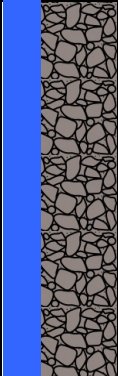
Sol : limon sableux blanc
tarière T1 : échantillon prélevé entre -1,2 et -2,0 m



Sol : argile limoneuse blanchâtre à cailloutis
tarière T1 : échantillon prélevé entre -2,0 et -2,7 m



Sol : grave limoneuse grise
tarière T1 : échantillon prélevé entre -2,7 et -3,7 m

T1		Relevé des profils géologiques et niveaux d'eau			19/09/2024		
Commentaire		tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm			Nivellement	99,6	Inclinaison°
Prof.(m)	Cote (m)	Figuré	Eau Heure du relevé	Description	Singularité		
0,0	99,6						
-0,1	99,5			remblais graveleux			
-0,8	98,8			limon argileux brun-gris			
-1,2	98,4			limon sableux gris clair			
-1,6	98,0		13:00	limon sableux blanc nappé stabilisé			
-2,0	97,6			argile limoneuse blanchâtre à cailloutis			
-2,7	96,9			grave limoneuse grise			
-3,7	95,9						
Commentaire		refus limite engin					

Relevé des profils géologiques et niveaux d'eau

Commentaire		sondage à la pelle mécanique de 2T, godet de 0,5 m	sondage à la pelle mécanique de 2 T, godet de 0,5 m					
Cote (m)	Eau (m) Date Heure	P1 19/09/2024	P2 19/09/2024	Relevé en D1 19/09/2024	Relevé en ST2 19/09/2024	Relevé en ST3 19/09/2024		Niveaux
99,8		99,8	99,8	99,8	99,6	99,8		
99,6		0.2	0.2					
98,8		1.0	1.0					
98,4		1.4	1.4					
98,3	98,3	1.5	1.5	1.6		1.5		
	98,2 - 13:00							
	98,1 - 10:00	1.7	1.7					
	98,0 - 13:00				1.6			
97,9		1.9	1.9					
97,8		arrêt limite engin	arrêt limite engin	arrêt	arrêt	arrêt		

Sols	
remblais graveleux limon argileux brun-gris limon sableux gris clair	limon sableux blanc argile limoneuse blanchâtre à cailloutis grave limoneuse grise

Eau	Niveaux
nappe ou sol saturé	

7 SYNTHÈSE

7.1 SISMICITE

Décret du 22 octobre 2010 et arrêté du 24/10/2010,			
Catégorie	Zone de sismicité (niveau d'aléa)	Classe de sol (première approche)	Description simplifiée du profil stratigraphique type
Catégorie d'importance II	modérée (3); magnitude conventionnelle = 5,5	D	Sol peu dense ou mou
gamma I = 1	agr = 1,1	S = 1,6	

7.2 ZONE D'INFLUENCE GEOTECHNIQUE (ZIG)

La ZIG est dans les limites du site et interagit avec des existants conservés.

- **Le projet sera implanté contre un club-house existant dont les fondations ont été reconnues dans l'essai P3. Prendre des dispositions constructives pour éviter toutes interactions entre les différents éléments.**
- Maître d'Œuvre, Entreprise : dérivation et rétablissement des drains et réseaux, précautions en terrassement en déblai, par phases, soutènement ou reprise en sous-oeuvre (compétence particulière reconnue des intervenants dans ce domaine)

7.3 TERRASSEMENT, SOUTÈNEMENT (PLEINE MASSE, PLATEFORME)

Ce qui est demandé :

- Sans contrainte particulière en dehors des précautions de terrassement d'usage pour les sols fins (très dégradables par les engins en présence d'eau) : éviter la circulation d'engins au droit du projet en cas de précipitations.
- Entreprise (engin préconisé) : pelle à pneus ou chenilles
- Maître d'Œuvre et Entreprise : voisinage / terrassement, évolution des talus et des fouilles dans le temps, fouille à proximité ou contre un ouvrage, prévoir de dévier les différents réseaux passants sous l'emprise du projet, avant de commencer les terrassements (AEP, EP et électricité)..

7.4 HYDROGEOLOGIE ET DRAINAGE

L'étude réalisée est ponctuelle et d'une représentativité limitée par les informations portées à notre connaissance et à la période de réalisation. Elle ne permet pas de se prononcer avec précision sur la présence de l'eau (origine, position, débit, périodicité). Cet aspect s'il conditionne la conception du projet devra faire l'objet d'une étude spécifique.

La conception des drainages s'ils sont nécessaires, revient à la maîtrise d'œuvre et pourra faire l'objet d'une mission spécifique (G2 PRO). Dans tous les cas, ils seront réalisés conformément au DTU 20.1.

Contexte hydrogéologique : plaine avec nappe phréatique

Ce contexte apparaît a priori très défavorable.

Présence d'eau sur le site :
relevée dans tous les sondages le jour de l'intervention (voir tableau).

Ordre de grandeur des perméabilités des sols rencontrés sur le site.

(valeurs indicatives variables en fonction de la teneur en eau)

Ces données ne pourront pas être utilisées dans le cadre de la définition (type et dimensionnement) des dispositifs de traitement des eaux usées ou pluviales. Si nécessaire, prévoir une étude spécifique

Perméabilité (K)	mm/h	15	30	50	200	> 500
	m/s	$4,1 \cdot 10^{-6}$	$8,3 \cdot 10^{-6}$	$1,4 \cdot 10^{-5}$	$5,5 \cdot 10^{-5}$	$> 1,4 \cdot 10^{-4}$
Sols types	argileux	limoneux	sablo-limoneux	sableux	graveleux	
Capacité de traitement Eaux Usées	nulle	faible	favorable	favorable	défavorable	
Capacité d'infiltration Eaux Pluviales	nulle	mauvaise	faible	favorable	très favorable	
limon argileux brun-gris	[Barre remplie]					
limon sableux gris clair	[Barre remplie]					
limon sableux blanc	[Barre remplie]					
argile limoneuse blanchâtre à cailloutis	[Barre remplie]					
grave limoneuse grise	[Barre remplie]					

Gestion des eaux demandée :

- Tous intervenants : inondation intermittente de parties enterrées par remontée de nappe : provisionner les équipements adéquats pour la mise hors d'eau ou le pompage selon la protection requise par le Maître de l'ouvrage.

Collecte

- **Objectif** : protection de l'ouvrage et des sols de fondation contre la dégradation des caractéristiques mécaniques ou le gonflement.
- **Principe** : drainage et protections adaptées aux sols argileux (CF. DTU 20,1).

- **Description** : protections assurées par :
 - protection périphérique (trottoir / géomembrane étanche).
 - collecte des eaux de toitures ; exutoire éloigné des fondations.
 - pas d'implantation d'arbres à proximité.

Evacuation des eaux

- En cas de rejet d'eau sur la parcelle, éloigner au maximum l'infiltration de l'ouvrage. L'objectif étant d'éviter le(s) risque(s) suivant(s) : , retrait gonflement des argiles, tassements différentiels par saturation locale des sols.
- commentaire :
Un réseau EP est présent sur la parcelle. Récupérer les eaux de pluie du Club-house existant et de l'extension et les envoyer vers ce réseau existant.

7.5 NIVEAU BAS

Le niveau bas pourra être conservé tel qu'envisagé : l'ensemble est prévu sur plancher porté sur vide sanitaire.

7.6 FONDATIONS PROPOSEES

Type : Semelles filantes entrecroisées.

Voir également la rigidification en adaptation de la structure.

Adaptation des fondations contre l'ouvrage existant M1 : semelles perpendiculaires, consoles, terrassements par passes.... (voir avec le BET structure).

Pas de déchaussement en continu des fondations de l'existant M1.

Capacités portantes : $q_a = 0,05 \text{ MPa (ELS)}$ $q = 0,08 \text{ MPa (ELU)}$

q_a représente la pression verticale maximale en service sur les fondations (x 100 pour une valeur en T/m²)

- Les fondations reposeront sur un béton de propreté et seront coulées rapidement après ouverture des fouilles.

Valeurs de résistance mécanique déduites des essais sur site :

Résistance DPM (moyen) $q_d = 0,4 \text{ MPa (NF 22476-2 annexe E)}$ $q_c = 0,5 \text{ MPa (NFP 94-113)}$

Sol d'ancrage : limon argileux brun-gris

- rattaché à 'Colluvions'
- attention sol dégradable par l'eau ou les engins : perte des caractéristiques mécaniques

Particularités à prendre en compte pour l'exécution :

- méthode d'exécution : tenue des fouilles aléatoire ou difficile en présence d'eau

Profondeurs jusqu'à la base des fondations :

Le schéma est à adapter aux valeurs ci-dessous

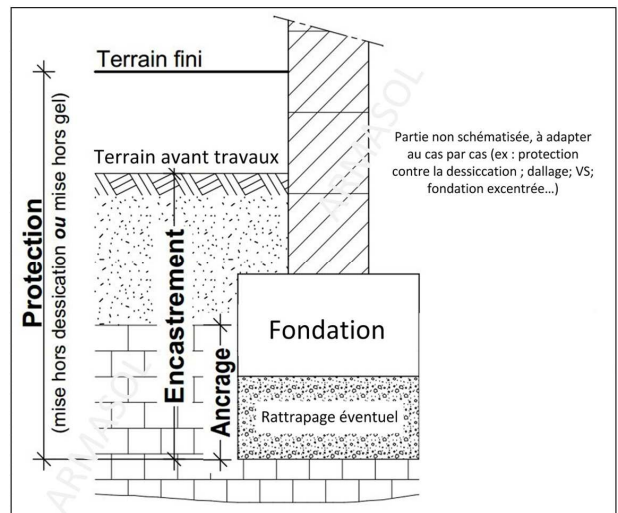
Encastrement : à partir de **0,8 m / terrain naturel avant travaux.**

Ancrage : 0,3 m.

Protection :

- hors gel (selon le département et l'altitude)
- hors dessiccation : 0,8 m.

Elle sera nécessairement complétée, en même temps et au cas par cas, par des dispositions constructives de protection.



7.7 ADAPTATION(S) STRUCTURELLE(S) :

Ce qui est demandé :

- **Forte rigidification de la structure en privilégiant la partie basse**
- l'ensemble à rendre compatible avec les règles parasismiques applicables.
- Les fondations réalisées en limite de propriété ou contre une fondation existante ou à créer, devront être excentrées (dimensionnement, armatures, mise en œuvre spécifique).

Contraintes géotechniques et environnementales :

- **Attention sol argileux : respecter les dispositions constructives données en fin de chapitre**

- sol peu compact homogène :

Les tassements différentiels prévisibles dans ce type de contexte, sont compris entre 0,5 et 1,0 cm. Ils sont faibles pour des charges et géométries de fondations proches. Ils peuvent en revanche être importants entre deux parties d'ouvrage chargées différemment ou entre un poteau et des semelles.

Approche dimensionnelle :

Type fondation	Charges	Capacité portante du sol MPa (ELS)	Largeur estimée
Semelles filantes	2 à 4 T/ml	0,05	40 à 80 cm
Semelles isolées	-	0,05	-

- BET: des informations pour la prise en compte des effets de l'eau sont données dans l'Eurocode 7 (NF EN 1997-1:2005) et son annexe (NF EN 1997-1/NA du 20 sept 2006, 2.4.7.4 , 2.4.7.5 et AN4)

- BET : valider la résistance des matériaux et de la construction aux poussées latérales et aux sous-pressions. Des précisions sur les niveaux de référence peuvent être apportées après un suivi dans le temps de mesures de la présence d'eau dans les sols.

Attention sol argileux :

Dans le cadre de notre mission et au stade actuel du projet, voici ce qui est demandé aux personnes chargées de la conception et réalisation du projet, voir également le schéma du BRGM en annexes :

• **l'adaptation précise ne relève pas de la phase G2 avant-projet. Il appartiendra à la maîtrise d'œuvre et/ou au maître d'ouvrage d'appliquer les principes ci-dessous et de les adapter en fonction du projet définitif, de l'aménagement du site et de son environnement.**

• limiter au maximum les variations hydriques des sols sous et à proximité des fondations, quelle que soit l'origine de l'eau (apports naturels ou artificiels) : drainage adapté placé à 2 m minimum des fondations, collecte des eaux de toiture et de toutes les surfaces étanches autour de la construction. Rejet des eaux collectées vers un exutoire éloigné de la construction (pas d'infiltration à moins de 10 m du projet, en cas d'infiltration vérifier la perméabilité du sol par une étude spécifique). Tous les réseaux d'eau seront conçus pour encaisser des déformations (raccords souples).

• empêcher la dessiccation : géo-membrane périphérique, éloignement de la végétation (1,5 fois la taille de l'arbre adulte) ou écran anti-racine, protection du sol dans le VS, éloignement des sources de chaleur...

• en cas de construction en limite de propriété, les présentes conclusions et préconisations (drainage, éloignement de la végétation...) devront être adaptées à l'environnement définitif (arbres voisins conservés, rejets d'eau, etc.). En cas d'impossibilité de maîtriser les variations hydriques dans les sols de fondations, il conviendra de modifier le projet ou les fondations. A valider par un géotechnicien en mission G2PRO.

• adaptation du projet : rigidification de l'ensemble de la structure, création de joints au niveau des discontinuités structurelles (ex: changements de niveaux ; décrochés de façade, décalage de niveaux...).

Préconisations générales

Conception

Important :
Utiliser du drain routier,
drainage agricole interdit.

Drain « routier »
Crépines dirigées vers le haut



Fond plat étanche

Drain « agricole »
crépine tout le tour



• Les drainages seront réalisés conformément au DTU 20.1 : ils seront mis en œuvre dans les sols peu à pas perméables avec la possibilité de rejeter l'eau vers un exutoire éloigné des fondations. Extraits NF DTU 20.1 : « il appartient au maître d'œuvre de se faire préciser par le maître de l'ouvrage les exigences relatives aux conditions d'utilisation des locaux. Drainer chaque fois que le bâtiment est fondé sur une couche peu perméable ... évacuer d'une manière efficace les eaux collectées »

• Maître d'Œuvre : vérifier que le planning prévisionnel est compatible avec le phasage de la réalisation (préparation, saison au moment des travaux)

Exécution

- Maître d'Œuvre : vérifier que ce document est bien transmis aux intervenants concernés et qu'il est appliqué.
- Vérifier la cohérence du planning des travaux avec la mise en conditions favorables du chantier.
- Prévoir des moyens en réserve en cas de décalage à une période défavorable.

Maintenance

- Maître de l'ouvrage : veiller à la maintenance des ouvrages géotechniques (ex.: les drains périphériques, les soutènements, les protections périphériques contre le retrait et le gonflement des argiles)

8 CONCLUSION

	FACTEURS FAVORABLES	FACTEURS DEFAVORABLES
Projet	<ul style="list-style-type: none">• structure : volume simple sur vide sanitaire	<ul style="list-style-type: none">• implantation : contre un club-house existant
Site	<ul style="list-style-type: none">• assainissement : raccordement prévu au réseau communal pour les EU• relief : terrain subhorizontal	<ul style="list-style-type: none">• terrassements : sols dégradables (eau + engin)• assainissement : utiliser le réseau existant pour le rejet des EP
Sol	<ul style="list-style-type: none">• homogène	<ul style="list-style-type: none">• résistant profond• eau peu profonde : détectée vers -1,5/-1,7 m sur tous les sondages• minéraux argileux sensibles au retrait-gonflement

Attention risque de retrait-gonflement des argiles : l'ouvrage devra scrupuleusement respecter les demandes de l'étude de sol. Les dispositions seront mises en œuvre sans décalage dans le temps. En cas d'impossibilité, il faudra revoir les présentes conclusions pour s'adapter aux contraintes techniques, architecturales ou environnementales.

Conclusion

Pour cette étude, l'avis géotechnique est positif sous réserve de traiter les risques identifiés.

Mise en oeuvre par conditions météorologiques favorables.

Les facteurs défavorables identifiés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance particulière et d'une adaptation du projet pour en limiter les conséquences.

Le projet s'intègre dans un contexte géotechnique et hydrogéologique défavorable. Au stade actuel du projet, ARMASOL propose une solution superficielle de type semelles filantes entrecroisées associées à une forte rigidification des fondations et du soubassement.

Une étude BA par un BET structure est fortement recommandée pour cet ouvrage.

Le ou les PPR existants sur la commune devront être consultés et appliqués au projet si nécessaire.

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique.

9 ANNEXES

Méthode ARMASOL

La méthode Armasol est basée sur la recherche et le traitement de l'hétérogénéité des sols, à l'origine des tassements différentiels. Les conséquences sont plus graves pour des ouvrages complexes ou sensibles.

Pour toutes les constructions, et plus spécialement lorsque les descentes de charges sont peu importantes, des solutions de fondations superficielles sont avant tout recherchées. Elles nécessitent souvent d'associer une rigidification de la structure à des protections périphériques (en particulier contre les variations hydriques).

Dans certains cas ou pour s'affranchir des aléas liés à l'exécution ou aux risques naturels (ex : argiles, eau...) des fondations profondes seront ou pourront être proposées. Elles feront appel à des techniques et des études spécifiques et seront mises en œuvre par des Entreprises spécialisées.

Limites et utilisation de ce document

Toute utilisation ou interprétation partielle de ce document, omission des sources de renseignement citées, ou non-respect de la réglementation en vigueur et des règles de l'Art constitue une contrefaçon. Cette contrefaçon engage uniquement la responsabilité de son auteur, et elle est susceptible de porter atteinte à la fiabilité de la construction et d'aboutir à un sinistre. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. [Article L122-4](#).

Missions géotechniques

Le projet doit former un ensemble cohérent entre la construction et la prise en compte des risques naturels ou artificiels. Pour un fonctionnement fiable et pérenne de cet ensemble le projet doit être conçu en concertation entre la maîtrise d'œuvre (assurée en fonction des cas par le Constructeur, l'architecte, l'Entreprise...), l'ingénierie géotechnique et structure ainsi que les Entreprises.

Au stade actuel du projet, le document propose la solution qui semble être la plus adaptée. En fonction de l'évolution du projet, cette solution pourra devenir inadaptée (rapport caduc et non valable) et devra faire l'objet d'un réexamen (ex : changements d'implantation, de forme, de niveaux, de terrassements...).

Comme le prévoit la norme sur les missions géotechniques, la mission G2 AVP seule ne permet pas d'amener le projet à l'exécution.

Les missions géotechniques visent à identifier, évaluer, traiter les aléas liés à la conception, la réalisation, l'exécution et la maintenance de l'ouvrage.

Nous rappelons que : « le sous-sol est par sa nature même le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques

associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance. » (Extrait de la norme NFP 94-500 version 2013).

Tout élément nouveau ainsi que tout incident important survenu en cours de travaux engendrant un risque vis-à-vis de l'ouvrage sera impérativement signalé à ARMASOL afin d'être évalué, réduit ou annulé par des mesures appropriées. Cette méthodologie est conforme à la norme NFP94-500 et sera mise en œuvre en cas de découverte d'éléments nouveaux identifiés lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles et n'ayant pu être détecté lors des investigations géotechniques (exemple : cavité, hétérogénéité localisée, faille, remblais anciens ou récents, venue d'eau,...).

Cette méthodologie sera également appliquée en cas de risque lié à une exécution non conforme des travaux (exemple : fouilles non curées, phasage des terrassements non respecté, absence de prise en compte des avoisinants et des éléments de la ZIG, ...).

Tout élément non communiqué à FIMUREX concernant la survenance d'un aléa géologique en cours de chantier ne saurait lui être opposable. *Le contrôle du déroulement des travaux de construction et de la qualité de la réalisation s'appuie sur les opérations suivantes, lorsqu'elles sont pertinentes :*

- vérifier la validité des hypothèses de calcul
- identifier les différences entre l'état réel du terrain et les hypothèses de calcul ;
- vérifier la conformité des travaux au projet.

Références documentaires (liste non exhaustive)

Normes

- NF-P 94-500 : Missions géotechniques types
- NF-P 94-115 : Sondage au pénétromètre type B
- NF-P 11-300 : Classification des sols
- NF-P 11-211 : Fondations superficielles
- NF-P 11-711 : Calcul des fondations superficielles
- Eurocode 7 : Calcul géotechnique, règles générales

Sites internet

- www.infoterre.brgm.fr
- www.geoportail.fr
- www.inondationsnappes.fr
- www.prim.net
- www.argiles.fr
- www.cavites.fr

Données locales

- DDRM : dossier départemental des risques majeurs
- DCS : dossier communal synthétique des risques majeurs
- DICRIM : document d'information communal sur les risques majeurs
- PPR : plan de prévention des risques
- PLU : plan local d'urbanisme.

Complément d'informations et de préconisations

Correspondant à chaque partie

Chapitre 5 Données géologiques issues du BRGM

La classification des sols argileux, leur susceptibilité et leur aléa sont définis par le B.R.G.M. avec trois critères principaux : lithologie, minéralogie de la phase argileuse, comportement géotechnique en laboratoire.

Ceci a conduit le B.R.G.M. à éditer les cartes et les rapports départementaux accessibles au public sur le site www.argiles.fr.

Chapitre 5 Risques naturels

Important : cette partie traite uniquement des risques naturels. Elle ne correspond pas au formulaire* de l'état des risques naturels et technologiques (* disponible sur le site www.prim.net).

Les données de ce paragraphe sont mises à jour à partir des documents et bases de données élaborés principalement par le MEEDDAT www.developpement-durable.gouv.fr et le BRGM www.brgm.fr.

Ces sources sont enrichies quotidiennement pour certaines d'entre elles, **une mise à jour est à effectuer régulièrement. Les données sont un résumé de ces sources qu'elles ne remplacent pas** : l'objectif dans ce document est de participer à l'information préventive sur les risques naturels au droit du site et dans son environnement.

Synthèse pour la commune de données récentes extraites de la base GASPARD du MEEDDAT

Des informations réglementaires sont également contenues dans les documents suivants :

- Initiés par le Préfet : **D.D.R.M.** (Dossier Départemental des Risques Majeurs) édition du 20/05/1996 et **D.C.S.** (Dossier Communal Synthétique des risques majeurs)
- Initié par le Maire : **D.I.C.R.I.M** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Initiés par le Préfet : **P.P.R.** (Plan de Prévention des Risques, anc. P.E.R., R111.3, PSS, PZI...).

Le B.R.G.M. demande de préciser que les cartes d'aléa sont destinées à servir de support pour des actions de prévention et qu'elles n'ont pas pour objet d'attester la présence ou l'absence de sol argileux au droit d'une parcelle. Leur échelle de précision et donc de validité est celle des données de base utilisées (à savoir, pour l'essentiel, les cartes géologiques éditées à l'échelle 1/50000) : elles donnent une indication sur la nature des formations argileuses affleurant dans le secteur de la parcelle considérée mais en aucun cas la nature lithologique exacte des terrains rencontrés au droit de cette parcelle.

Chapitre 7 Conception de la structure

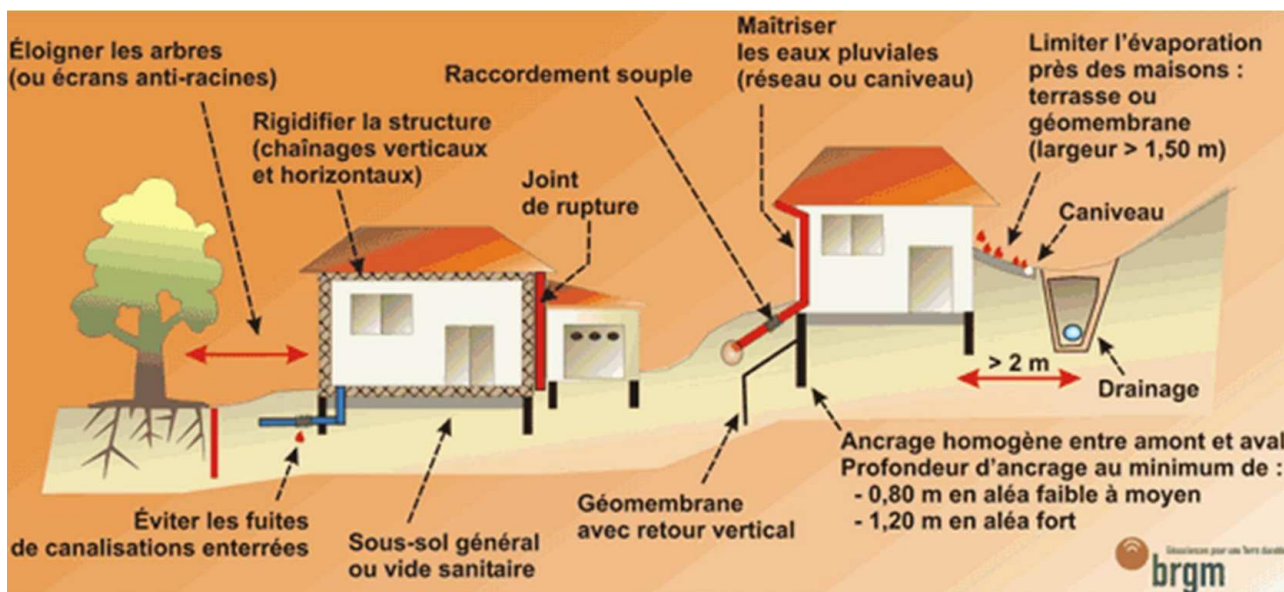
Les caractéristiques de l'ouvrage prévu seront comparées par le maître d'œuvre et le BET Structure à ce qui est demandé dans ce document. Si nécessaire des modifications seront apportées. Une structure est plus ou moins rigide (forme, conception, armatures...). Par exemple, un ouvrage de forme simple sur vide sanitaire en zone sismique est par nature rigide. Cette partie sera à préciser en mission G2 avec le géotechnicien en fonction des choix constructifs.

Chapitre 7 Préconisations complémentaires

Elles complètent l'avis et la conclusion détaillée en 4,1. Le contenu est amené à être complété et détaillé au fur et à mesure de l'enchaînement des missions géotechniques. Elles ne se substituent pas aux règles de construction en vigueur et aux dispositions constructives, instructions et exigences revendiquées par chaque corps de métier dans son domaine de compétences et de responsabilité : BET, terrassement, drainage, maçonnerie et gros œuvre, etc.

Chapitre 5 Données sur l'eau

Note importante : cette synthèse a pour objectif de regrouper les données sur l'eau susceptibles d'avoir une influence pour le projet. Elle est établie à l'issue d'une étude très courte dans le temps. Certaines données relatives au passé du site ne sont pas vérifiables, d'autres ne sont plus connues de mémoire d'homme. Des ouvrages de protection, d'aménagement et des travaux sont réalisés ou disparaissent dans le temps : tout organisme et toute personne qui a connaissance d'une information non rapportée dans ce document doit en informer le Maître de l'ouvrage ou son Maître d'Œuvre.



Présentation des missions d'ingénierie géotechnique NF P 94 500 novembre 2013 (extraits)

Tout site peut générer des incertitudes et risques géotechniques pouvant compromettre la réalisation d'un projet d'aménagement de site ou de construction d'ouvrage.

Les études géotechniques répondent à la nécessité d'identifier les incertitudes et risques induits et en réduire ainsi les impacts sur le projet ou les avoisinants par application, en phase conception, de mesures préventives et en phase réalisation, de dispositions correctives prédéfinies. Au fil des années, plusieurs facteurs ont évolué défavorablement :

- les terrains encore disponibles sont souvent de qualité géotechnique médiocre ;
- la complexité des projets augmente. Les nouvelles méthodes d'exécution sont souvent sophistiquées et s'adaptent mal aux incertitudes et risques géotechniques ;
- l'environnement et/ou le voisinage est de plus en plus sensible à toute perturbation. Ce constat justifie l'intervention de nombreux spécialistes, d'où des problèmes d'interfaces plus nombreux et une coordination difficile.

Devant cette complexité croissante des projets et des risques associés, une connaissance approfondie du sous-sol est requise. Or, le sous-sol est par nature le domaine privilégié des incertitudes parce qu'il n'est pas visible, parce qu'il est hétérogène et que les risques géotechniques associés sont parfois difficiles à identifier avant leur survenance.

La connaissance du contexte géologique et géotechnique du site et la prévision du comportement de l'ouvrage projeté (interaction sol-structure), tant en phase de réalisation que pendant sa durée de vie, sont donc primordiales pour assurer une bonne maîtrise des risques géotechniques inhérents à tout projet.

La **gestion des risques géotechniques est indispensable** pour fiabiliser le délai de réalisation, le coût final et la qualité de l'ouvrage, en toute sécurité et à la satisfaction du voisinage : **elle doit être permanente (mise à jour au fur et à mesure du déroulement des phases de conception et de réalisation du projet) et comporter les trois volets habituels pour toute gestion efficace des risques : identification, évaluation, traitement.**

L'expérience montre que tout investissement fait par le maître d'ouvrage en phase de conception permet une meilleure maîtrise des risques et des coûts liés au site et aux sols, comme le montre par exemple, l'approche quantitative faite pour les ouvrages souterrains.

Classification des missions types d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PREALABLES (G1)

Ces missions excluent toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre d'une mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elles comprennent deux phases :

Phase ETUDE DE SITE (G1ES)

Réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS, elle permet une première identification des risques géotechniques d'un site :

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.
- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION (G1 PGC)

Réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS elle permet de réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à ce stade de l'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, amélioration de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE CONCEPTION (G2)

Elles permettent l'élaboration des projets des ouvrages géotechniques et réduisent les conséquences des risques géologiques importants identifiés. Elles sont à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et sont réalisées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre. Elles comprennent trois phases :

Phase Avant-Projet (G2 AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie sur des données géotechniques adaptées :

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (G2 PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées. Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT (G2 DCE/ACT)

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques :

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel)
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)

ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXÉCUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

- Définir un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser, en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Etablir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXÉCUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant :

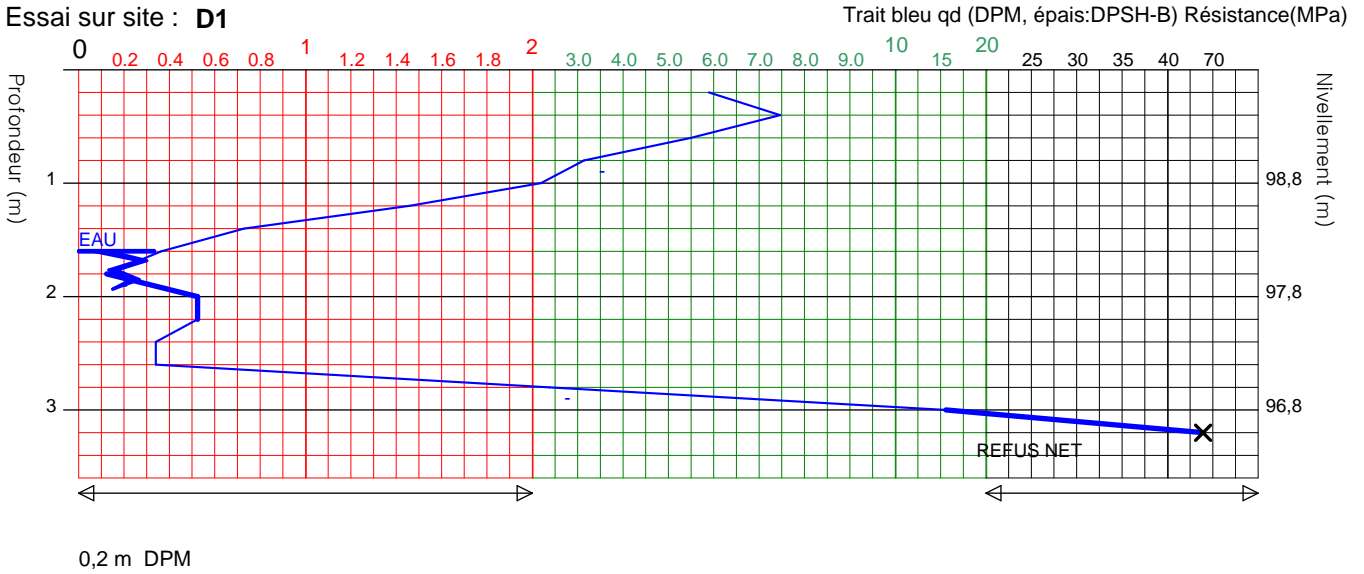
- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

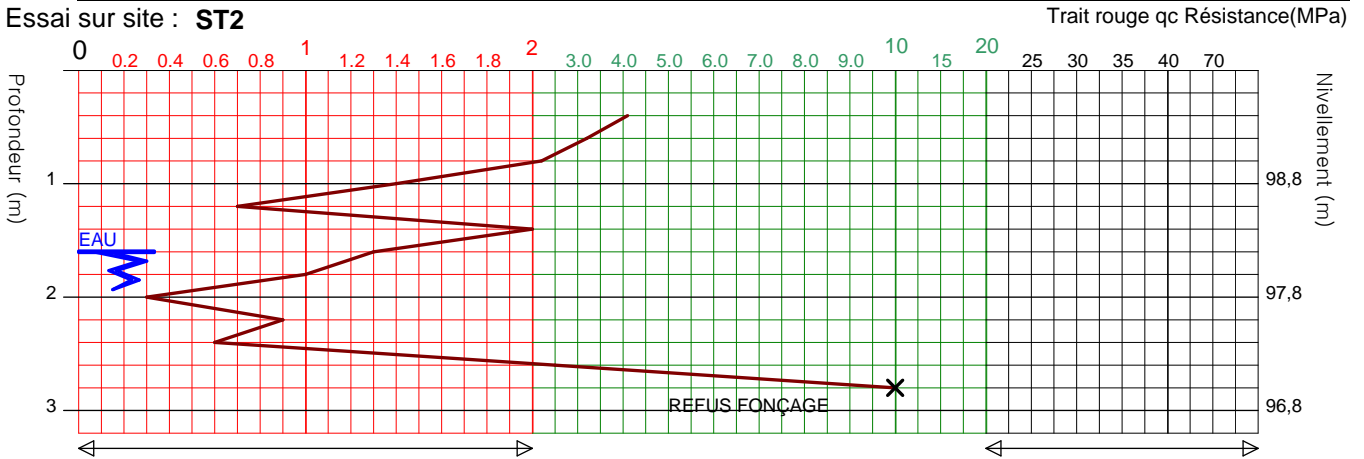
Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux À toute étape		
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié



Date: 19/09/2024 Machine : **LX1 DYNAMIQUE V2** Nivellement: 99,8
Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)



Date: 19/09/2024 Machine : **LX1 STATIQUE V2** Nivellement: 99,8
Norme NF 94-113 Fonçage 2cm/s, pointe 10 cm² mécanique (Pr NF 22476-12:2006)



ARMASOL	Dossier ASU24H048GA	Annexe B

Date: 19/09/2024	Machine : LX1 STATIQUE V2	Nivellement: 99,6
Norme NF 94-113	Foncage 2cm/s, pointe 10 cm ² mécanique (Pr NF 22476-12:2006)	

Essai sur site : **ST3**

Trait rouge qc Résistance(MPa)

